

# A BAS LES NOTES

Fernand DELÉAM

Voulant donner une assise solide au savoir et au pouvoir de nos enfants, nous favorisons dans nos classes la recherche libre personnelle qui motive les acquisitions, nous poussons nos élèves à mettre en pratique l'expérience tâtonnée qui par le jeu des essais, des échecs et des réussites permet de créer de véritables techniques de vie, et nous plaçons chaque travail dans le cadre de la société-classe ce qui le socialise et développe tout naturellement une dynamique de groupe allant dans le sens de la co-gestion. Ainsi nous aidons, à tout niveau individuel et social, à l'éclosion du sens critique et nous offrons des possibilités nombreuses de prise de conscience de l'acquis, allant de l'auto-correction à la médiation du groupe.

Est-il donc besoin de nous référer à la mesquinerie du contrôle chiffré dont la précision n'est qu'illusoire, le jugement différant suivant la référence et la décision quantitative sans nuance ?



S'inspirant de conclusions proposées par les commissions de rénovation pédagogique et s'appuyant sur des expériences pratiquées dans quelques établissements, le ministre

Edgar Faure décidait en janvier 1969 une réforme du système traditionnel de la notation. Il demandait l'adoption du classement des élèves en cinq paliers, de A à E ou de 1 à 5, et déclarait : *"Il est bon de prendre conscience de la relativité de la note, et par suite d'écarter les procédés dont la précision est trompeuse. La notation chiffrée de 0 à 20 peut être abandonnée sans regret. Une échelle convenue d'appréciation, libérée d'une minutie excessive, sera moins prétentieuse."* Nous pouvions alors avoir un peu l'espoir qu'on se dirigeait dans le sens d'un renouveau pédagogique au niveau du contrôle, surtout qu'une nouvelle circulaire d'août 1969, émanant du recteur Henri Gauthier, proposait l'extension de l'appréciation en catégories, trouvant plus formateurs les travaux scolaires où la préoccupation de la note s'efface.

Mais brusquement en juillet dernier, dont l'impression de profiter des vacances qui ne permettent pas aux syndicats d'enseignants et aux mouvements d'éducation nouvelle de réagir, à l'image de ce qui se passe dans d'autres domaines comme les prix des denrées et des transports, notre ministre Olivier Guichard annonçait le retour à la

notation traditionnelle : *“Les résultats obtenus par chaque élève – seront – exprimés dans les livrets scolaires, dossiers scolaires et documents de cette nature mis à la disposition des jurys sous la forme de notes chiffrées de 0 à 20.”* Pour atténuer l’effet brutal de cette décision qui risquerait de relancer la querelle, on l’agrémente bien de *“quel que soit le système de notation adopté (suivant le choix fait durant les deux jours de brimade de pré-rentree) et de “sans exclure nécessairement d’autres éléments d’appréciation (qui ont toujours existé pour les examinateurs consciencieux)”*.

Et la Société des agrégés, par la bouche de Guy Bayet, d’applaudir, estimant que la décision va *“dans le bon sens”* et *“est la conséquence de – sa – campagne”*. Ceci prouve que la politique de *“basculer”* continue ; lorsqu’on a trop mécontenté les uns, on essaie de se rattraper sur les autres pour que les premiers ne crient plus. Malheureusement ceux qui en font les frais sont toujours nos élèves, enfants et adolescents, qui servent de cobayes aux fantaisies des théoriciens et des politiciens...

En fait, nos espoirs sont déçus et nous considérons la nouvelle circulaire comme allant *“dans le – mauvais – sens”* car elle ne peut qu’amener, malgré les précautions prises, un net retour en arrière. La parole est maintenant à tous ceux qui veulent *changer l’école*, et nous en sommes...

\* \* \*

Quelle va être notre attitude ?

Dans le système actuel de *“démocratie sans libertés”*, sans doute sommes-nous dans l’obligation d’appliquer les dispositions des textes qui nous sont imposés, pour ne pas encourir des sanctions. Nous allons donc poursuivre notre rénovation, commencée par Freinet en 1924 par l’introduction de l’imprimerie dans sa classe de Bar-sur-Loup, tout en restant dans le cadre des limites permises.

Persuadés que nous sommes de l’impossibilité de chiffrer objectivement les travaux des enfants, nous ne les noterons pas. Nous continuerons à penser que le meilleur moyen de faire progresser chaque enfant à son rythme c’est de le faire choisir du travail vivant sur des sujets vivants et à son niveau, en l’incorporant à la vie de la société-classe pour parer à un égocentrisme éventuel.

Dans ce but, le travail pourra être proposé (à la rigueur) en fonction de groupes de niveaux (de A à E si nécessaire) qui varieront suivant les activités pour permettre d’individualiser l’enseignement au maximum et d’effectuer au besoin des rattrapages en vue de *“bâtir les piliers de la cathédrale humaine”* comme le dit Paul Le Bohec. Afin de faciliter ce processus, il serait souhaitable que chaque maître accompagne ses élèves plus d’un an, que les maîtres travaillent en équipe pour se transmettre tous les renseignements susceptibles de caractériser les élèves, que les travaux collectifs et individuels soient organisés suivant un plan de travail (sans tomber dans le travers du dirigisme dans la progression), qu’un graphique individuel hebdomadaire soit établi après discussion élève-classe-maître et soumis au contrôle des parents, et qu’un dossier scolaire adéquat soit constitué, suivant les conseils donnés dans le dossier pédagogique qui accompagne ce numéro, pour suivre l’évolution de chaque élève.

Et puisque dans le *“monde”* présent nous ne pouvons nous soustraire au carcan des examens qui font peser sur notre vie tant d’anxiété, nous nous soumettrons (à regret) à chiffrer de 0 à 20 les livrets, les dossiers et les documents que nous devons préparer obligatoirement en vue de ces examens, non sans avoir discuté ces notes avec les parties intéressées. Nous apporterons alors le plus grand soin à fournir *“d’autres éléments concrets d’appréciation”*.

Nous savons très bien que ces deux façons différentes de *“contrôler”* le travail des élè-

ves peuvent apporter beaucoup de confusion. Alors nous nous y plierons pour un moindre mal, mais nous le ferons avec le maximum de conscience dans le respect de l'enfant et de l'adolescent.

\*\*\*

Voilà donc comment nous agirons, sans enthousiasme, pour parer aux conditions auxquelles nous devons nous soumettre. Mais nous ne pouvons nous contenter d'une attitude passive.

En tant que travailleurs de l'enseignement, nous avons le droit, et en tant que défenseurs de l'enfance, nous avons le devoir de proposer autre chose. Nous restons partisans du "contrôle" (sans en exagérer l'importance), mais nous pensons que "*les normes de contrôle de l'école traditionnelle ne sont plus valables pour notre école du travail*" (Célestin Freinet). A notre avis la note ne juge que le savoir superficiel, celui qui est lié au "par cœur" et celui qu'on a subi par l'instruction ; elle suppose le classement dans ce qu'il a de plus nocif : l'esprit de compétition où règne la loi du plus fort. Nous croyons aussi que l'examen ne contrôle que des acquisitions intellectualistes et non les aptitudes à la vie, que le résultat obtenu et non l'effort qui l'a suscité, que le savoir et non le pouvoir...

Que proposons-nous à la place ?

Il nous faut instaurer des pratiques plus individualisantes et plus humaines, apportant une meilleure connaissance de l'enfant, en offrant à ce dernier la possibilité de s'exprimer par tous les moyens. Dans ce but Freinet a proposé le système des brevets qui doivent répondre à un besoin de l'enfant, être à sa mesure et élargir sa culture. Ces brevets étaient complétés par les chefs-d'œuvre. En les utilisant comme il est dit dans le dossier pédagogique n° 14, vous obtiendrez déjà de bons résultats et de grandes satisfactions. Mais le souci de Freinet a

été moins de généraliser une expérience que de la soumettre aux critiques de ses adeptes. Nous avons été nombreux, avec lui et à sa suite, à expérimenter cette pratique en essayant de l'améliorer par :

- *la multiplication du nombre des brevets ;*
- *la distinction entre les brevets obligatoires et les brevets facultatifs ;*
- *la distinction entre les brevets collectifs, les brevets librement choisis et les brevets occasionnels ;*
- *la présentation des brevets sur fiches-guides et sur bandes programmées ;*
- *le contrôle des brevets après discussion en réunion de coopérative ;*
- *l'attribution des brevets par étapes : étoiles ou marches d'escalier.*

Il semble que ces solutions ou aménagements n'ont pas satisfait tout le monde. Quelques camarades ont pensé que la systématisation des brevets pouvait devenir, à la limite, une contrainte, car l'enfant avait tendance à ne plus travailler que pour obtenir ses brevets ; et ils n'ont conservé que le chef-d'œuvre dont l'appréciation qualitative est plus subjective et qui ne peut devenir une nouvelle scolastique. Peut-être y a-t-il une autre forme de brevets de recherches à trouver ?

\*\*\*

C'est pourquoi cet article de conseils et de mise en garde n'est pas une fin en soi. Il existe bien des moyens de contrôle :

- *le plan de travail avec son graphique* (voir BEM n° 15),
- *les tests qui permettent un contrôle rapide* (voir fichiers),
- *le profil vital, le sociogramme* (voir Dossier pédagogique joint),
- *les plannings pour le contrôle continu* (voir Dossier pédagogique joint),

– les brevets et les chefs-d'œuvre (voir Dossier pédagogique n° 14),

– les dossiers individuels (voir Dossier pédagogique joint).

Nous convions tous nos lecteurs à se mettre au travail pour continuer les recherches sur les points proposés ci-dessus, à nous faire part de leurs essais et de leurs remarques, et à expérimenter largement les pistes nouvelles qui en naîtront. Pour cela, il nous

faut constituer une "Commission du Contrôle". Elle devrait comprendre non seulement des enseignants, mais aussi des inspecteurs, des psychologues, des parents et même des adolescents. Je pense pouvoir l'animer au départ, en liaison avec les expériences qui se feront à l'École Freinet de Vence. Je prie tous ceux qui sont intéressés de bien vouloir m'envoyer leurs suggestions.

F. DELÉAM

## MIREILLE CONTE

Nous devons annoncer avec tristesse la mort accidentelle de notre jeune camarade, MIREILLE CONTE.

Professeur au lycée Bristol de Cannes, puis assistante d'histoire à la faculté de Nice, elle a été une collaboratrice attentive et enthousiaste : pas un projet BT2 qui n'ait attiré son intérêt.

Tous les camarades qui ont pu profiter de ses compétences (BT2 "La Révolution d'Octobre", "La conquête des droits syndicaux en France", "L'affaire Dreyfus", "Pourquoi la guerre 14-18", "La Commune", "Lénine", "L'URSS de 1917 à 1927" (à paraître) ont pu apprécier en même temps que la qualité de ses conseils, la gentillesse avec laquelle elle les offrait.

Nous perdons avec elle une amie généreuse pleine d'intelligence et de cœur et pour la dernière fois, nous tenons à dire merci à sa mémoire : ceux qui l'ont connue ne pourront l'oublier...